



Ministère des Transports
Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités (DGITM)
Tour Séquoia
F-92005 La Défense cedex

Notre référence : 009346
Dossier suivi par : Philippe Peters
Tél. : (+352) 247-86827
E-mail : philippe.peters@mev.etat.lu

Luxembourg, le 18 JUIN 2026

Objet : Avis sur le projet « Liaison autoroutière A31bis – secteur Nord entre Thionville et la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg » en France – Notification de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique – Consultation transfrontalière

Monsieur le Ministre,

Le 16 avril 2026, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en tant qu'autorité compétente, a reçu votre notification de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet susmentionné.

Veillez trouver en annexe les avis reçus dans le cadre de la consultation des autorités nationales au Luxembourg :

- Avis de l'Administration de la nature et des forêts – Arrondissement Sud,
- Avis de l'Administration de la gestion de l'eau,
- Avis de l'Administration de l'environnement,
- Avis du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics,
- Avis de l'Administration des ponts et chaussées.

Je tiens également à vous informer que la commune de Dudelange a été informée, par courrier du 23 avril 2026, de la tenue de l'enquête publique et que le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a publié, le 6 mai 2026, un avis au public dans les quotidiens afin d'informer le public luxembourgeois de l'enquête publique susmentionnée.

Je vous prie de bien vouloir me tenir informé de la suite de la procédure et de vos décisions concernant le projet par e-mail à l'adresse eie@mev.etat.lu.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel

Premier Conseiller de Gouvernement

Copies : Administration de la nature et des forêts – Arrondissement Sud
Administration de la gestion de l'eau
Administration de l'environnement
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des ponts et chaussées



Ministère de l'Environnement, du
Climat et de la Biodiversité
4, Place de L'Europe
L-1499 Luxembourg

N/Réf.: 009346

Dossier traité par: Michel Krischel

Leudelange, le 13/05/2026

Concerne : Evaluation du projet « Liaison autoroutière A31bis – secteur Nord entre Thionville et la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg » en France – Consultation transfrontalière – Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Monsieur le Ministre,

Pour donner suite à votre demande du 23 avril 2026, je me permets de vous fournir par la présente mon avis sur le dossier relatif à l'enquête publique.

L'opération, objet du présent dossier, constituant le secteur Nord du projet A31bis, consiste à :

- Élargir l'autoroute A30 existante à 2x3 voies sur environ 4 km, de l'échangeur de Richemont jusqu'à la jonction de la future section en tracé neuf au niveau du point échange 2b « Sainte-Agathe » de Fameck et à réaménager l'échangeur de Richemont ;
- Créer une nouvelle section autoroutière à 2x2 voies, le contournement ouest de Thionville [COT], qui traversera Florange en tunnel profond et rejoindra le point d'échange 42 « Etoile », en tracé neuf, soit environ 7 km ;
- Élargir l'autoroute actuelle à 2x3 voies sur environ 12 km, avec l'ajout d'une Voie Réserve aux Transports en Commun (VRTC) sur l'espace de la bande d'arrêt d'urgence, au nord de Thionville jusqu'à la frontière depuis le point d'échange n°43 « Thionville-Élange » de l'A31.

Le requérant a élaboré un dossier avec les informations nécessaires pour une évaluation correcte du dossier. Aucune zone protégée n'est touchée directement par le projet. Il reste à noter que deux zones de protection se situent directement à côté du projet :

- La ZPIN Därebësch-Waal-Hellengerbësch
- La zone Habitats Natura 2000: LU0001032 Dudelange – Ginzebiërg

Les études nécessaires, dont notamment un screening Natura 2000 font partie intégrante du dossier et permettent d'exclure des impacts significativement négatifs sur lesdites zones.

Vue qu'il s'agit d'un projet linéaire qui ne touche qu'au nord la frontière luxembourgeoise et vue que le dossier relatif à l'enquête publique ne relève pas d'éventuelles incidences transfrontalières, je me permets donc d'émettre un avis favorable.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Michel
Krischel**  Digitally signed by Michel Krischel
DN: cn=Michel Krischel, c=LU,
email=michelkrischel@yahoo.de
Date: 2020.05.13 15:19:13
+02'00'

Michel KRISCHEL

Chef de l'Arrondissement Sud



**Administration
de l'environnement**
Grand-Duché de Luxembourg

Ministère de l'Environnement, du Climat et de
la Biodiversité
4, place de l'Europe
L – 1499 Luxembourg

V/Réf. : 009346

Dossier suivi par : MM. Jérôme Meyers et Carlo Hippe

Esch-sur-Alzette, le

Concerne : Coopération transfrontière

**Projet : Liaison autoroutière A31bis – secteur Nord entre Thionville et la frontière
avec le Grand-Duché de Luxembourg**

Maître d'ouvrage : L'Etat français

Madame, Monsieur,

Par courrier du 23 avril 2026, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité sollicite l'avis de l'Administration de l'environnement quant au projet de réaménagement mentionné sous rubrique, dans le cadre de la coopération transfrontalière.

L'avis qui suit se limite aux domaines de l'environnement suivis par l'Administration de l'environnement et se réfère au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme et au classement des voies en date du mai 2026.

Selon le dossier soumis, le projet sous analyse prévoit des travaux d'aménagements pour la section Nord de l'autoroute A31bis délimitée par la frontière luxembourgeoise et l'échangeur entre les autoroutes A30 et A31 à Richemont. Ces travaux concernent l'élargissement de l'autoroute A30 à 2x3 voies sur une section d'environ 4 km et de l'autoroute A31 à 2x3 voies sur une section de 12 km. En outre, une nouvelle liaison autoroutière à 2x2 voies en ouest de Thionville d'une longueur d'environ 7 km est prévue.

Le réaménagement de l'autoroute a pour objectif d'augmenter la capacité de cette infrastructure transfrontalière et donc d'offrir un meilleur échange frontalier avec le Luxembourg dans une région qui connaît un accroissement démographique ainsi qu'une augmentation constante des flux routiers depuis près de 40 ans (voir p. 108 de la pièce E).

Le chapitre 2.13 de la pièce E.1 et le chapitre 6.3.10.4 de la pièce E.4 abordent spécifiquement les impacts sur les pays voisins, notamment le Luxembourg. Les chapitres concluent que le projet envisagé n'engendra pas d'incidences négatives sur l'environnement humain au-delà des



frontières. Pourtant, au contraire, le projet est complémentaire à l'élargissement de l'A3 en Luxembourg (à 2x3 voies).

Selon la même pièce, les aménagements projetés permettront une augmentation du trafic journalier annuel moyen entre Thionville et la frontière de 60.000 véhicules tous types confondus à 135.000 véhicules en 2050. Bien que le document renseigne au chapitre 2.13.3.1 qu'un échange sur la bonne coordination des aménagements transfrontaliers sur l'A3 et l'A31 a lieu entre les maîtres d'ouvrage français et luxembourgeois, l'AEV ignore si cette augmentation de trafic a été également considéré au niveau du projet luxembourgeois relatif à l'élargissement de l'A3 (à 2x3 voies).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Digitally signed by

GÉRARD LOUIS JEAN MARIE HOFMANN

Claimed Signing Time: 2026-06-01 11:28:19
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 01186552705019596258
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.3.2

eSign

Gérard HOFMANN

Responsable d'unité



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Référence :

313039 / 038853

V/réf. : 009346

Réf. APC : 20260529

Luxembourg, le

Dossier suivi par :
Service Voirie
voirie@mmtp.etat.lu
247-83326

Concerne : Evaluation du projet « Liaison autoroutière A31bis – secteur Nord entre Thionville et la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg » en France – Consultation transfrontalière – Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Objet : Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité avec en annexe l'avis du ministère de la Mobilité et des Travaux publics ainsi que l'avis de Monsieur le Directeur de l'Administration des ponts et chaussées, auxquels je me rallie.

Pour la Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Digitally signed by

ROMAIN SPAUS

Claimed Signing Time: 2026-06-15 17:21:55
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 00965082325031919126
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.3.2

eSign

Adresse postale :
L-2940 Luxembourg

Bureaux :
4, Place de l'Europe
Luxembourg

tél. : (+352) 2478-2478

voirie@mmtp.etat.lu
www.travaux.public.lu



Luxembourg, le 12 juin 2026

Objet: Position du Grand-Duché de Luxembourg sur le projet A31bis (secteur Nord) – Avis au dossier d'enquête publique

1. Contexte : Une coopération transfrontalière ambitieuse et structurante

Le Grand-Duché de Luxembourg salue la publication du dossier d'enquête publique relatif au secteur Nord du projet **A31bis**, qui s'inscrit dans une dynamique de coopération transfrontalière **historique et essentielle** entre nos deux pays. Depuis la signature de l'**accord franco-luxembourgeois en mars 2018** (et son avenant de 2021 qui étoffe le cofinancement du Luxembourg à 230 millions d'euros pour la réalisation de projets en France), nos États ont conjointement engagé des efforts sans précédent pour :

- **Moderniser les infrastructures** ferroviaires et de transport public afin de répondre à la croissance importante des flux transfrontaliers, portée par une population croissante, une création d'emploi importante et des échanges économiques qui prospèrent.
- **Développer une approche multimodale**, combinant routes, rail, covoiturage et transports collectifs, comme en témoignent :
 - Le **Schéma de Mobilité Transfrontalière (SMOT)**, dont les conclusions viendront renforcer cette vision intégrée.
 - Les **enquêtes de mobilité communes** et les modèles de trafic partagés, outils indispensables pour anticiper les besoins de mobilité futurs.
 - Les **projets routiers** tels que l'élargissement de l'**A3 luxembourgeoise** (réalisation en cours, avec une première section achevée) et
 - Les **aménagements ferroviaires** sur la ligne Metz-Thionville-Luxembourg permettant d'augmenter de façon significative la capacité d'emport de cette ligne ferroviaire.

Le Luxembourg **souligne l'urgence** de réaliser le projet A31bis secteur Nord dans les meilleurs délais, compte tenu :

- De la **saturation actuelle** de l'A31 (plus de 100 000 véhicules/jour, avec des embouteillages quotidiens).
- De la **croissance à attendre concernant les travailleurs frontaliers** (135 000 prévus en 2030, contre 110 000 en 2023) mais aussi des flux régionaux et de transit.

2. Le projet de l'A31bis, élément structurant d'un concept de mobilité global:

Le projet de l'A31bis se situe dans un contexte de mobilité global existant qui est en évolution continue afin de faire profiter aux citoyens les avantages de tous les éléments actuels et futurs qui le composent :

- Un réseau ferroviaire dont l'axe ferroviaire Metz-Thionville-Luxembourg en cours de renforcement par les projets prévus dans les accords de Paris et de Belval permet de drainer les grands flux entre les zones urbaines denses et propices au transport public.
- Un réseau de lignes de bus rapides (qui complète le réseau ferroviaire) permettant d'assurer une desserte forte là où le rail ne se justifie pas ou ne peut offrir de liaisons directes, mais où le bus constitue une solution de transport public compétitive (p.ex. bassin de Thionville vers le Sud du Luxembourg et les zones périphériques de la Ville de Luxembourg).
- Des réseaux locaux (bus ou tramway) permettant le rabattement depuis le périmètre du PMF ou la distribution au Luxembourg (p.ex. réseau TICE, AVL, réseau tramway).
- Assurer le plus en amont possible le rabattement voiture et mobilité active vers le rail et le bus par la mise en place de pôles d'échange multimodaux.

3. Cohérence transfrontalière : Un impératif pour l'A31bis et l'A3

Le projet A31bis (secteur Nord) doit être conçu en cohérence avec les aménagements en cours sur l'A3 luxembourgeoise, afin d'assurer :

- **Une continuité fonctionnelle** entre les deux infrastructures, évitant tout goulet d'étranglement à la frontière.
- **Une harmonisation des équipements**, notamment en matière de :
 - **Voies réservées** : Le Luxembourg a déjà mis en œuvre sur l'A3 en plus des deux voies normales, une **voie dédiée au covoiturage et aux bus** ainsi qu'une **voie réservée aux transports publics sur la BAU**, aménagements qui seront prolongés jusqu'à la frontière dans la phase chantier actuellement en cours. Il serait logique que ces aménagements trouvent leur prolongement naturel dans le projet A31bis, en particulier entre Thionville et la frontière. Ces voies sont essentielles afin de fluidifier les déplacements pendulaires assurés par les transports publics routiers et afin de promouvoir la pratique du covoiturage.
 - L'intégration des **aires de covoiturage** et des pôles de mobilité (P+R inclus) prévus dans le projet de part et d'autre de la frontière.
- **Gestion du trafic et intermodalité** : les systèmes de **régulation fixe ou dynamique** (panneaux à messages variables, limitation de vitesse adaptative) sont à concevoir dans une logique partagée entre les deux pays pour optimiser les flux de trafic.

Le Luxembourg rappelle qu'il y a lieu de réaliser un **calendrier coordonné** avec les travaux de l'A3 luxembourgeoise (achèvement prévu pour 2028-2030) et les autres projets de transport public (notamment le développement des aménagements ferroviaires sur la ligne Metz-Thionville-Luxembourg) afin d'éviter une cumulation et/ou une synchronisation non voulues de perturbations pour les usagers.

En ce sens, il serait pertinent de réfléchir à des solutions/alternatives pour la priorisation des bus durant la phase chantier de l'A31bis (secteur Nord).

4. Variante retenue

Le Luxembourg n'a pas de remarques spécifiques concernant la variante retenue pour le contournement de Thionville.

Il rend cependant attentif au fait que le désengorgement de l'emprise actuelle de l'autoroute traversant Thionville pourrait offrir l'opportunité de la mise en place d'une voie de priorisation bus pour la mise place de nouveaux services bus express entre le sud/sud-est de Thionville (p.ex. près de l'échangeur d'Illange) et l'échangeur de Metzange.

5. Péage et équilibre tarifaire :

Le Luxembourg prend acte du principe d'un **péage en flux libre**, nécessaire pour financer l'infrastructure. Cependant, il souligne l'importance de :

- **Moduler les tarifs** pour les travailleurs frontaliers (abonnements avantageux pour véhicules en covoiturage, horaires différenciés ; tarif avantageux pour les bus transfrontaliers).
- **Éviter des effets négatifs** engendrés par le système de péage comme p.ex. un recours au réseau secondaire côté français et luxembourgeois.

6. Interconnexion avec les modes alternatifs :

- Le projet doit **améliorer et soutenir les connexions** avec :
 - **Les gares françaises de la ligne Metz-Thionville-Luxembourg** (p.ex. : Uckange, Thionville, Hettange-Grande, etc.), via la mise en place de **pôles d'échange multimodaux**.
 - **Les lignes de bus transfrontalières** (ex. : RGTR luxembourgeois), régionales (lignes FLUO de la Région Grand-Est) et locales (réseaux urbains de Thionville et de Metz).
 - Le réseau de bus régional, à étoffer dans le périmètre de l'A31, permettant ainsi d'assurer le rabattement vers les centres urbains et les lignes transfrontalières rapides vers le Luxembourg.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 3 juin 2026

Administration des ponts et chaussées

Réf. : BT/FH * DIR - 20260529
À rappeler dans toutes correspondances!

Concerne : Evaluation du projet « Liaison autoroutière A31bis – secteur Nord entre Thionville et la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg » en France

Objet : Consultation transfrontalière et enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

- Avis PCH

Transmis à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics (réf. : 311573/038853) avec l'avis de l'Administration des Ponts et Chaussées quant au projet sous rubrique :

L'autoroute française A31, délimité au nord par la frontière luxembourgeoise et l'autoroute luxembourgeoise A13, connaît des phénomènes de congestion importants aux heures de pointe, essentiellement en raison des déplacements pendulaires des travailleurs frontaliers. Le projet visant à élargir l'A31 à 2x3 voies jusqu'à la frontière luxembourgeoise, ainsi que les mesures d'accompagnement prévues dans le domaine routier (voies réservées aux cars, nouvelles lignes de bus, parkings-relais), s'inscrivent dans une logique d'amélioration de la mobilité transfrontalière et de promotion du covoiturage et des transports publics.

Il convient cependant de souligner qu'une coordination étroite entre les projets de voies réservées à un trafic dédié du côté luxembourgeois et du côté français devra être assurée, notamment afin de garantir la continuité des voies dédiées au niveau de la frontière, d'assurer ainsi leur efficacité opérationnelle et d'éviter des changements de configuration susceptibles de perturber les flux de circulation.

Concernant la section à péage en flux libre du côté français, celle-ci ne devrait pas générer de remontées de files en période de pointe du soir en direction de la France, dans la mesure où aucune gare de péage physique susceptible de provoquer des ralentissements ne semble être prévue.

Une analyse d'impact sur le trafic devrait éventuellement être réalisée, afin d'évaluer dans quelle mesure la mise en place d'un péage du côté français pourrait entraîner un report de trafic sur le réseau secondaire du côté luxembourgeois.

Direction de l'Administration des ponts et chaussées
Adresse bureaux

38, bd de la Foire
L-1528 Luxembourg

Tel : +352 2846 1100
Fax : +352 262 563 1100

direction@pch.etat.lu
www.pch.public.lu

Par ailleurs, durant les travaux d'élargissement de l'A31 à 2x3 voies, situés à proximité immédiate de la frontière, une attention particulière devra être portée à la gestion du chantier afin d'éviter la formation de remontées de files excessives en pointe du soir vers la France, susceptibles d'engendrer des congestions importantes sur le réseau autoroutier luxembourgeois.

En cas d'accord, je vous prierais de bien vouloir transmettre la présente à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité aux fins voulues.

Le directeur des Ponts et Chaussées,

A handwritten signature in red ink, consisting of a stylized 'P' and 'C' followed by a horizontal line.